



## LISTE des délibérations du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du mercredi 22 avril 2026

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, sur la convocation qui lui a été adressée le 16 avril 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Monsieur Jacques BOUSQUET - Président  
Monsieur Didier LEIDNER – Vice-Président  
Messieurs Patrick MORFAUX, Georges FERONE, Jean-Luc GRZESKOWIAK et Mesdames Joëlle BILLARD et Marie-Françoise BOURGUIGNON - représentant le Conseil Municipal  
Mesdames Arlette BERTAUX, Pascale MARIE, Chaïbia RAJI et Laure DELATTRE – membres administrateurs

### Absentes excusées :

Madame Muriel DENIOT (pouvoir à Madame Arlette BERTAUX) et Madame Louise LHERMITTE

### Secrétaire de séance :

Monsieur Didier LEIDNER

publié le 28 avril 2026

- ❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**  
Adoptée à l'unanimité
- ❖ **2026\_01 MISE EN PLACE DU NOUVEAU BUREAU DU CCAS**  
Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, déclare à l'unanimité que :
  - ✓ Monsieur Jacques BOUSQUET est Président de droit,
  - ✓ Monsieur Didier LEIDNER est élu Vice-Président du CCAS.
- ❖ **2026\_02 DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT DU CCAS**  
Adoptée à l'unanimité
- ❖ **2026\_03 SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION SOLIDARITE DEMETER**  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'Association Solidarité Déméter une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros, au titre de l'année 2026.
- ❖ **2026\_04 SUBVENTION 2026 A LA CROIX ROUGE FRANCAISE**  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde un soutien financier de fonctionnement, de 300 euros, à la Croix Rouge Française, au titre de l'année 2026.
- ❖ **2026\_05 SUBVENTION 2026 AU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde un soutien financier de fonctionnement, de 300 euros, au Secours populaire français, au titre de l'année 2026.
- ❖ **2026\_06 SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION BENEVOLES SANS FRONTIERE**  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité, accorde un soutien financier de fonctionnement, de 1 200 euros à l'association Bénévoles sans Frontière, au titre de l'année 2026..  
Il est précisé que Mme RAJE Chaïbia est en déport pour le vote de la délibération.
- ❖ **2026\_07 SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION LA COLOMBE DES AIDANTS**  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde un soutien financier de fonctionnement, de 300 euros, à l'association La Colombe des Aidants, au titre de l'année 2026.

❖ **2026\_08 SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION AFM TELETHON**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde un soutien financier de fonctionnement, de 50 euros, à l'association AFM Téléthon, au titre de l'année 2026.

❖ **2026\_09 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociales de Samoises-sur-Seine, retracé dans la balance ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	5 000,00	19 972,68	24 972,68
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	3 959,42	20 198,44	24 157,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	11 274,16	27 560,00	38 834,16
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	473,78	21 754,50	22 228,28
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 485,64	-1 556,06	1 929,58
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	6 274,16	7 587,32	13 861,48
	Excédent /déficit	G + H	9 759,80	6 031,26	15 791,06
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
	Excédent /déficit	G + H + I	9 759,80	6 031,26	15 791,06

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

➤ Précise que Monsieur le Président s'est déporté pour le vote du Compte Financier Unique.

❖ **2026\_10 AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Le conseil d'administration du CCAS, décide d'affecter, à l'unanimité :

✓ le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, à l'article 002, en recettes « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 6 031.26 €

✓ le résultat d'investissement de l'exercice 2025, à l'article 001, en recettes, « Solde d'exécution de la section d'investissement n-1 reporté » pour un montant de 9 759.80 €

❖ **2026\_11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- ✓ Section fonctionnement : 26 031.26 €
- ✓ Section d'investissement : 63 759.80 €

Secrétaire

Didier LEIDNER



Président

Jacques BOUSQUET

